



COMMISSION SPORTIVE NATIONALE CRICKET

COMPTE RENDU REUNION CSNC

1. EMARGEMENT

Lieu : Conférence téléphonique	Date : 16 août 2019
Présents : -Pretheve THIYAGARAJAN (Président CSNC) -Asif ZAHIR (Membre CSNC) -James VAJOU MOUNIEN (Membre CSNC)	Absents :

2. VALIDATION DES MATCHS 15 AOÛT 2019

Date Compétition	T=Terrain A=Arbitre	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Validation	Commentaire
15/08/2019 - 10:00 CDF - 21U	T=LISSES A=LFPCCMR	LISSES 0/0 (0)	BALBYNIENS 0/0 (0)	NOK	-BALBYNIENS : Equipe jeune obligatoire incomplet --Sanction : 12-IA : Retrait de 2 points dans le classement D1 et amende de 100€ pour BALBYNIENS --LISSES gagne par forfait
15/08/2019 - 13:00 D2	T=LISSES A=LFPCCMR	LISSES 0/0 (0)	BALBYNIENS 2 0/0 (0)	NOK	-BALBYNIENS : Absence partielle de l'équipe --Sanction : 11-IA, match forfait pour BALBYNIENS --LISSES gagne le match par forfait
15/08/2019 - 16:00 D2	T=LISSES A=BALBYNIENS	LISSES 243/5 (20)	MANTES LA JOLIE 109/10 (15)	OK	-

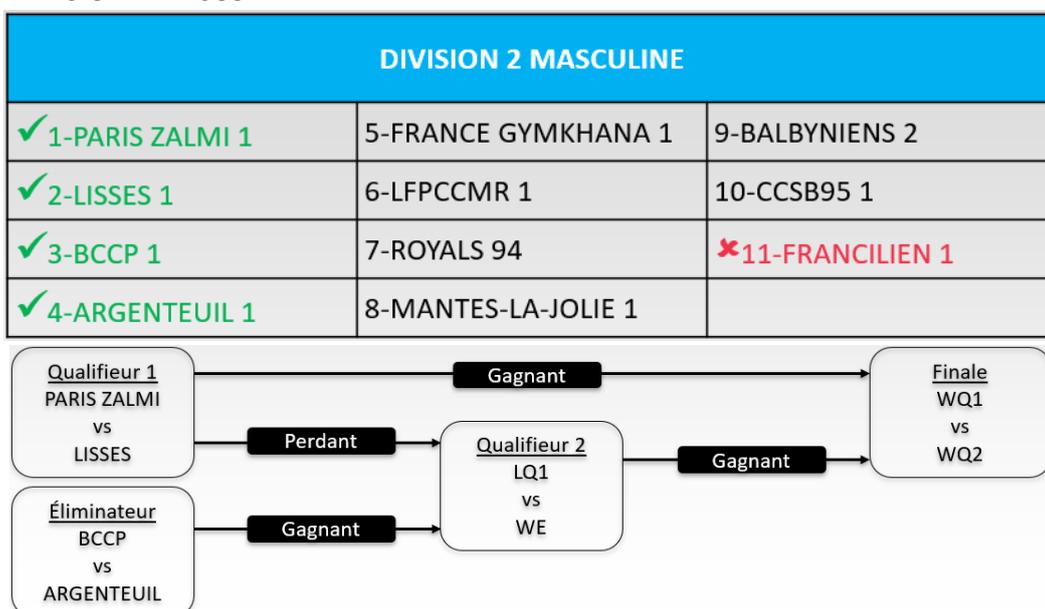
- **[CDF – 21U] – LISSES vs BALBYNIENS**
 - BALBYNIENS : Equipe jeune obligatoire incomplet
 - Sanction : 12-IA : Retrait de 2 points dans le classement D1 et amende de 100€ pour BALBYNIENS
 - LISSES gagne le match par forfait
- **[D2] – LISSES vs BALBYNIENS**
 - BALBYNIENS : Absence partielle de l'équipe
 - Sanction : 11-IA, match forfait pour BALBYNIENS
 - LISSES gagne le match par forfait

3. SUJET EN ATTENTE

- **[CDF] – CREIL vs VILLENEUVE SUPER KINGS**
 - Match non planifiable au-delà de 15 août
 - Match abandonné avec partage de point
- **[CDF – 18U] – MANTES LA JOLIE vs VIPERS GRIGNY**
 - Match non planifiable au-delà de 15 août
 - Match abandonné avec partage de point
- **[CDF – 21U] – ARGENTEUIL vs BCCP**
 - Match non planifiable au-delà de 15 août
 - Match abandonné avec partage de point
- **[CDF] – USCA vs AULNAY**
 - La cellule d'appel a rejeté l'appel d'USCA et maintien la sanction CSNC

4. VALIDATION DES CLASSEMENTS DES COMPETITIONS - SAISON REGULIER

- A. DIVISION 1 (VOIR CR 13/08/2019)
- B. DIVISION 3 (VOIR CR 13/08/2019)
- C. RÉGIONALE MASCULINE – HAUTS-DE-FRANCE (VOIR CR 13/08/2019)
- D. RÉGIONALE MASCULINE – ILE-DE-FRANCE (VOIR CR 13/08/2019)
- E. COUPE DE FRANCE 15U FÉMININE (VOIR CR 13/08/2019)
- F. COUPE DE FRANCE 15U MASCULINE (VOIR CR 13/08/2019)
- G. COUPE DE FRANCE 18U MASCULINE (VOIR CR 13/08/2019)
- H. DIVISION 2 MASCULINE



I. COUPE DE FRANCE SENIOR MASCULINE

COUPE DE FRANCE SENIOR MASCULINE						
POULE IDF 1	POULE IDF 2	POULE IDF 3	POULE IDF 4	POULE IDF 5	POULE IDF 6	POULE HDF
✓ 1-PARIS ZALMI	✓ 1-BALBYNIENS	✓ 1-CREIL	✓ 1-PUC	✓ 1-DREUX	✓ 1-PFC SARCELLES	✓ 1-SAINT OMER
2-FRANCILIEN	2-ARGENTEUIL	2-FRANCE GYMKHANA	2-NALLUR STAINS	2-USCA	2-THOIRY	✓ 2-LILLE FLANDRE
3-CCSB95	3-ROYALS 94	3-COLOMBES	3-LISSES	3-BCCP	3-CHALLENGERS	3-LILLE STARS
4-VIPERS GRIGNY	4-SARCELLES	4-VILLENEUVE SUPER KINGS	4-LFPCCMR	4-AULNAY	4-GOUSSAINVILLE	4-VALENCIENNES
						5-AMIENS
						6-ARRAS



J. COUPE DE FRANCE 21U MASCULINE

COUPE DE FRANCE 21U MASCULINE			
POULE A	POULE B	POULE C	POULE D
✓1-VIPERS GRIGNY	✓1-PARIS ZALMI	✓1-ARGENTEUIL	✓1-PFC SARCELLES
✓2-LFPCCMR	✓2-LISSES	✓2-BCCP	✓2-CREIL
3-DREUX	3-USCA	3-FRANCE GYMKHANA	3-PUC
4-GOUSSAINVILLE	4-BALBYNIENS	4-ROYALS 94	4-COLOMBES
	5-VILLENEUVE SUPER KINGS	5-CCSB95	



5. COMPETITIONS EN COURS (NON VALIDEE)

A. COUPE DE FRANCE SENIOR FÉMININE

6. RÉCLAMATION / CONTESTATION

Pour contester une décision de la CSNC, il faut faire un courrier officiel par email à l'attention du Secrétaire Général de France Cricket (contact@francecricket.com) dans les 7 jours suivant la réception de la décision de la CSNC, accompagné d'un chèque de 50 € à l'ordre de France Cricket (qui sera encaissé dès réception). Ensuite une réunion de la cellule d'appel de France Cricket sera convoquée dans les plus brefs délais et si une réunion est déjà programmée, ce sujet sera mis à l'ordre du jour. Si la contestation est acceptée par la cellule d'appel les 50 € seront remboursés.

[Extrait de l'article 17.4 des règlements généraux des compétitions officielles et le code de conduite de France Cricket – édition 2019](#)